

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE LA VILAINE

Arrêté préfectoral du 2 juillet 2015



Rapport d'Activités 2022



PREAMBULE

Un SAGE est un document de planification visant à atteindre des objectifs de bon état pour la ressource en eau dans sa globalité (cours d'eau, pièces d'eau, nappes souterraines et milieux humides), et ceci à l'échelle d'un territoire cohérent d'un point de vue hydraulique. Un projet de SAGE s'appuie à la fois sur une logique de bassin versant et de développement local.

Le SAGE est élaboré collectivement par les acteurs de l'eau du territoire regroupés au sein d'une assemblée délibérante, la commission locale de l'eau (CLE). Celle-ci est présidée par un élu local et se compose de trois collègues : les collectivités territoriales, les usagers (agriculteurs, industriels, propriétaires fonciers, associations, etc.) ainsi que l'Etat et ses établissements publics.

Le territoire du SAGE de la Vilaine regroupe, sur près de 11 000 km², 515 communes sur 6 départements et 2 régions. L'EPTB Vilaine est la structure porteuse de ce SAGE.

Le SAGE de la Vilaine a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 2 juillet 2015 et s'articule autour de 14 chapitres :

- ✓ Les zones humides
- ✓ Les cours d'eau
- ✓ Les peuplements piscicoles
- ✓ La baie de Vilaine
- ✓ L'altération de la qualité par les nitrates
- ✓ L'altération de la qualité par le phosphore
- ✓ L'altération de la qualité par les pesticides
- ✓ L'altération de la qualité par les rejets de l'assainissement (EU et EP)
- ✓ L'altération des milieux par les espèces invasives
- ✓ Prévenir le risque d'inondations
- ✓ Gérer les étiages
- ✓ L'alimentation en eau potable
- ✓ La formation et la sensibilisation
- ✓ Organisation des maitrisés d'ouvrage et territoires

Ces chapitres regroupent 44 orientations, elles-mêmes déclinées en 210 dispositions inscrites dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), auquel les décisions administratives et les documents d'urbanisme doivent être compatibles. Le règlement, quant à lui, comprend 7 articles opposables aux tiers et aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau.

Le présent document a pour objet de faire un bilan de l'activité de la CLE sur l'année 2022 et sur les perspectives de l'année 2023, conformément à l'article R212-34 du Code de l'Environnement. Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis au préfet de chacun des départements intéressés, au préfet coordonnateur de bassin et au comité de bassin concernés.

LA VIE DE LA CLE

A. Ordres du jour des réunions

La CLE s'est réunie 4 fois en 2022, avec les ordres du jour suivants :

- ◆ CLE du 3 février (Betton) :
 - Validation du compte-rendu de la séance du 10 décembre
 - Validation du rapport d'activités 2021 de la CLE
 - Bilan de la mise en œuvre du SAGE 2015-2021
 - Présentation de la procédure de révision d'un SAGE et délibération de mise en révision du SAGE Vilaine
 - Points divers

- ◆ CLE du 6 mai (Uzel) :
 - Validation du compte-rendu de la CLE du 3 février
 - Élection d'un membre à la Commission Permanente (collège des usagers)
 - Délégation à la Commission Permanente sur la thématique « HMUC » (Hydrologie Milieux Usages Climat)
 - Démarche de participation du public dans le cadre de la révision du SAGE
 - Stratégie « espèces invasives » pour le bassin versant
 - Eutrophisation des eaux douces et littorales : comprendre le phénomène, ses enjeux et les leviers d'action - *Alexandrine PANNARD (Université Rennes 1, UMR ECOBIO) et Patrick DURAND (INRAE, UMR SAS)*
 - Points divers

- ◆ CLE du 7 octobre :
 - Validation du compte-rendu de la séance du 6 mai
 - Révision du SAGE :
 - Point d'étape
 - Validation du cahier des charges de la participation du public dans le cadre de la révision du SAGE
 - Étude « Hydrologie Milieux Usages Climat » :
 - Retour sur la validation du 2ème bassin versant
 - Validation du cahier des charges du marché HMUC
 - Validation du protocole de mise à jour des inventaires de zones humides
 - Points divers
 - Visite de site

- ◆ CLE du 25 novembre :
 - Validation du compte-rendu de la séance du 7 octobre
 - Révision du SAGE :
 - Validation du projet d'état des lieux actualisé
 - Représentation de la Commission Locale de l'Eau au sein des ateliers géographiques
 - Intervention du président de l'EPTB Eaux & Vilaine, structure porteuse du SAGE
 - *Présentation du projet de cartographie d'érosion des sols du bassin versant de la Vilaine*
 - Orientations 2023 de la CLE
 - Points divers

Faute de temps, le point « *Présentation du projet de cartographie d'érosion des sols du bassin versant de la Vilaine* » n'a pu être abordé lors de cette séance.

La Commission Permanente s'est, elle, réunie 10 fois. L'ordre du jour de ces réunions étaient les suivants :

- ◆ CP du 14 janvier :
 - Validation du CR du 13 décembre
 - Avis de la CLE :
 - Contrat territorial unique de l'unité Vilaine amont Est
 - Contrat territorial de Loudéac Communauté Bretagne Centre
 - Porter à connaissance du projet de création et raccordement du poste de rebours de Rennes Ouest à Bréteil
 - PLU révisé de Saint-Jean-sur-Vilaine
 - Point CLE du 3 février 2022
 - Point révision du SAGE (état des lieux et diagnostic)
 - Points divers

- ◆ CP du 25 février :
 - Validation du CR du 14 janvier
 - Avis de la CLE :
 - Contrat territorial
 - Préparation de la CLE du 9 juillet

- ◆ CP du 25 mars :
 - Validation du CR du 25 février
 - Étude HMUC sur le bassin versant du Semnon
 - Avis de la CLE : Extension d'une retenue d'irrigation à Conquereuil – compléments
 - Stratégie Espèces invasives
 - Point révision du SAGE
 - Points divers

- ◆ CP du 29 avril :
 - Validation du CR du 25 mars
 - Validation des dates des instances
 - Avis de la CLE :
 - Modification des conditions de remise en état et cessation d'activité de la carrière Lillion / Les Bougrières
 - Dossier après commencement de travaux - Réalisation d'une zone d'activités « les Corbières »
 - RN 24 / RN 166 - Travaux d'aménagement de l'échangeur Saint-Antoine à Ploërmel
 - Compléments au dossier d'autorisation environnementale relatif à la ZAC du Feuil à Melesse (35)
 - Concertation préalable et participation du public
 - Points divers

- ◆ CP du 3 juin :
 - Validation du CR du 29 avril
 - Concertation préalable
 - Point révision du SAGE
 - Appel à Manifestation d'Intérêt sur l'étude HMUC
 - Avis de la CLE :

- Dossier de porter à connaissance sur la modification des conditions de remise en état de la carrière de Cicé à Bruz
- Extension parc activités Haut Montigné à Étrelles
- Ouverture de sablière – compléments (à Soudan)
- Compléments au dossier pour l'extension de la capacité de la STEP de La Chapelle-Bouëxic
- Extension d'un élevage porcin à Béganne
- Parc d'Activités de la Janais à Saint-Jacques-de-la-Lande
- Avenant au CRBV Littoral Guérandais
- ZAC Multisite Saint-Gilles
- Modification n°1 du PLUi de Rennes Métropole
- Révision du périmètre de protection d'eau souterraine destinée à l'alimentation en eau potable
- Porter à connaissance pour l'extension du plan d'épandage de Meta Bio Energies
- Points divers
- ◆ CP du 1^{er} juillet :
 - Validation du CR du 3 juin
 - Projet de courrier sur les inventaires de zones humides
 - Appel à Manifestation d'Intérêt sur l'étude HMUC
 - Clarification sur les régularisations de plans d'eau
 - Avis de la CLE
 - Modifications et extensions des installations de BCF Life Sciences (56)
 - ZAC des Trois Lieux à Pacé
 - Compléments au projet de RD 775 l'aménagement le Croizo/Kergounioux
 - Inventaires communaux de zones humides
 - CLE du 7 octobre
 - Point révision du SAGE
 - Points divers
- ◆ CP du 16 septembre :
 - Validation du CR de la CP du 1er juillet
 - Cahier des charges sur la participation du public
 - Serious Game sur la gestion des poissons migrateurs
 - Avis de la CLE
 - CTMA du Saint-Eloi
 - Révision du PLU de Mondevert
 - Régularisation de l'extension des activités d'OD Plast
 - Révision du PLU de Mecé
 - Extension de la capacité de traitement de la station d'épuration des eaux usées de Brecé - Servon-sur-Vilaine
 - CLE du 7 octobre
 - Procédure de mise à jour des inventaires zones humides
 - Point révision du SAGE
 - Projet éolien en zone d'application de l'article 1
 - Points divers
- ◆ CP du 21 octobre :
 - Validation du CR de la CP du 16 septembre
 - Avis de la CLE
 - Inventaire communal des zones humides de Jans

- Réouverture de la sablière du Couëdic
- Extension de la station d'épuration de Melesse
- Adaptation du bassin d'orage à l'exutoire de la rue du commerce
- Validation des dates des instances
- Point révision du SAGE
- Préparation de la CLE du 25 novembre
- Points divers

CP du 18 novembre :

- Validation du CR de la CP du 21 octobre
- Dates des instances
- Avis de la CLE
 - Instauration des nouveaux périmètres de protection des captages de Massérac
 - Construction d'une nouvelle station d'épuration à Saint-Uniac
 - Reconstruction de la station d'épuration de Cintré
 - Compléments au dossier de parc d'Activités de la Janais
- Point révision du SAGE
- Points divers

CP du 9 décembre :

- Validation du CR de la CP du 18 novembre
- Avis de la CLE
 - Étude d'acceptabilité station d'épuration de Camoël-Férel
 - PLU révisé de Saint-Onen-la-Chapelle
- Préparation des instances de janvier
- Point révision du SAGE
 - Ateliers géographiques
 - Participation du public
- 5. Points divers

Le Comité d'Estuaire, instance territoriale de la CLE, s'est réuni une fois, dans le format « comité de gestion du barrage d'Arzal », le 17 novembre. L'ordre du jour de cette séance était le suivant :

- Bilan du fonctionnement du barrage
- Bilan des migrations
- Bilan des dragages
- Bilan de la charte de navigation
- Les actus sur l'estuaire
- Perspectives et projets à venir

B. Instruction des dossiers

1. Aménagement du territoire

L'EPTB Eaux & Vilaine, en tant que secrétariat technique de la CLE, accompagne les collectivités dans l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme.

D'autre part, en juin 2021, le secrétariat de la CLE a participé à des ateliers sur l'aménagement du territoire, organisés par le Ministère dans le cadre des Carrefours de la Gestion de l'Eau.

À la suite de l'arrêté d'approbation du SDAGE en mars 2022, et de la réforme des SCoT en 2021, la note d'enjeux réalisée sur demande par le secrétariat de la CLE dans le cadre d'élaboration ou de

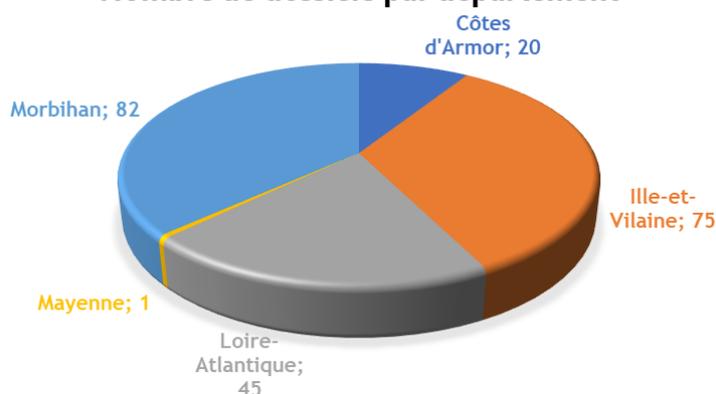
révision de documents d'urbanisme a été révisée. Une note d'enjeux a été réalisée, sur sollicitation, pour le SCoT du Pays de Brocéliande.

D'autre part, à l'occasion de la modification du PLUi de Rennes Métropole, la CLE a élaboré un avis mettant en évidence quelques éléments d'écriture du document à reformuler. Les échanges avec les services de la métropole ont permis de clarifier la situation et de faire évoluer le PLUi pour une écriture plus en adéquation avec les différents zonages des SAGE qui le concerne.

2. Dossiers transmis à la CLE pour information

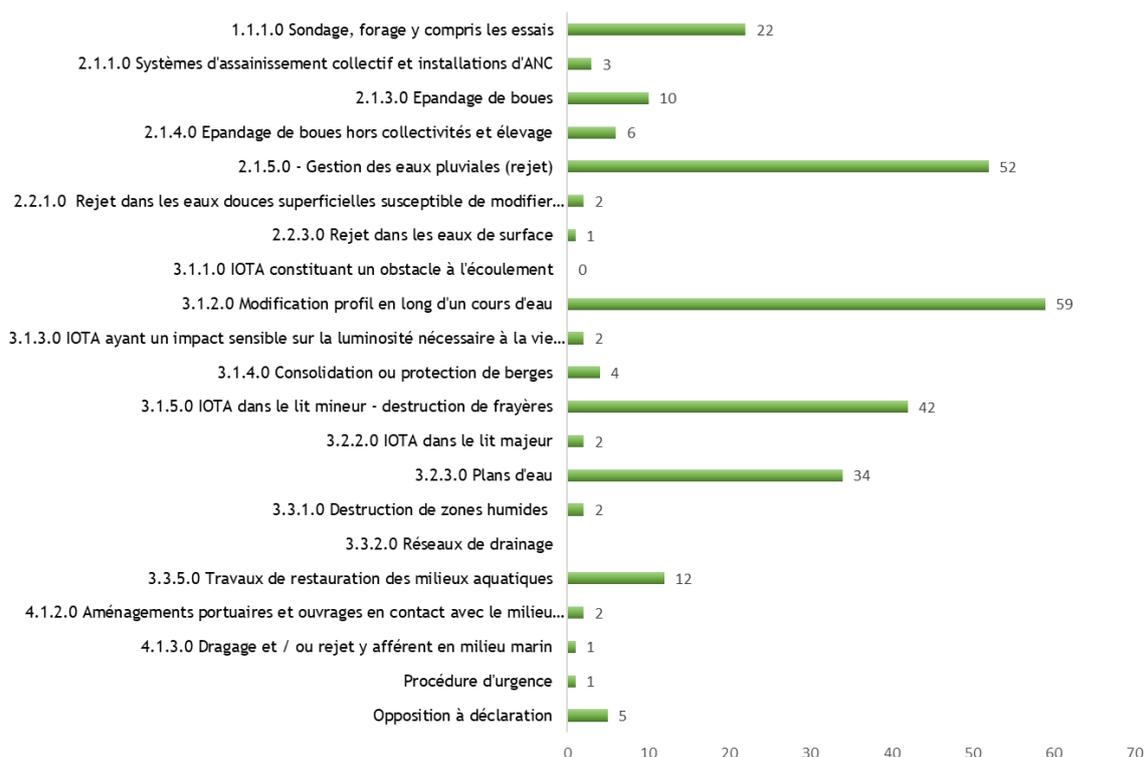
En vertu de l'article R214-37 du Code de l'Environnement, la Commission Locale de l'Eau reçoit copie de tous les récépissés des opérations soumises à déclaration. En 2022, la CLE du SAGE Vilaine a reçu 223 récépissés de déclarations.

Nombre de dossiers par département



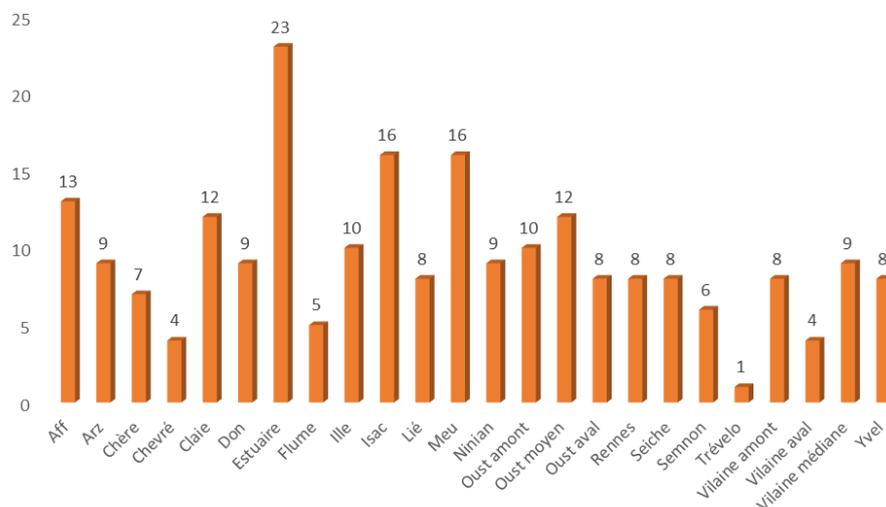
La plupart des 52 dossiers sur la gestion des eaux pluviales concerne la création de lotissements et la majorité des 59 dossiers sur la modification du profil en long d'un cours d'eau concerne des ponts ou des busages.

Répartition des dossiers de déclaration par typologie



Des récépissés sont reçus sur tous les sous bassins versants du SAGE, mais en quantité hétérogène. L'estuaire est particulièrement concerné en 2022, puis les sous bassins versants de l'Isac et du Meu. Les petits territoires comme le Trévelo et le Chevré sont concernés par peu de dossiers de déclaration, comme la Vilaine aval et la Flume.

Nombre de récépissés par bassin versant

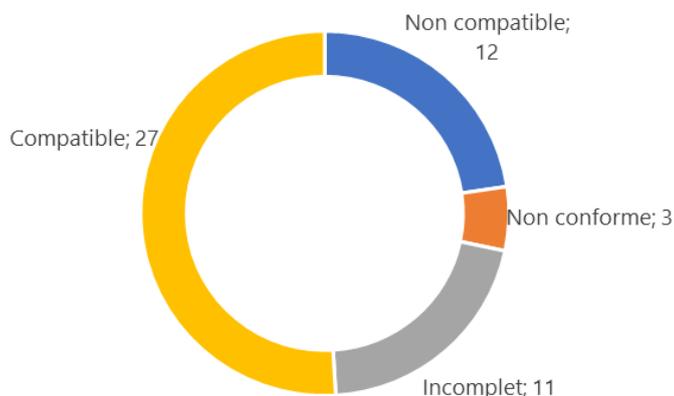


3. Dossiers soumis à la CLE pour avis

Sur les 53 dossiers soumis à la CLE en 2022, 3 ont reçu un avis de non-conformité au SAGE. 12 dossiers ont reçu un avis de non-compatibilité et 11 autres étaient incomplets pour qu'un avis éclairé puisse être donné au regard du SAGE. Certains ont pu être complétés et recevoir ensuite un avis de compatibilité.

Pour les inventaires zones humides, les avis sont regroupés par lots de communes ayant envoyé leurs éléments. Une commune a reçu un avis de non-compatibilité sur la mise à jour de son inventaire, et une contre-expertise menée sur site en présence des acteurs locaux a confirmé que des secteurs proposés en retrait de zonage « zones humides » dans les futures zones à urbaniser présentaient en réalité des caractéristiques pédologiques typiques de zones humides.

Avis de la CLE 2022



Les motifs de non-conformité observés sont liés aux articles 1 (interdiction de destruction des zones humides) et 7 (interdiction de création de plans d'eau) du règlement.

Pour ce qui concerne les dossiers ayant reçu un avis de non-compatibilité, ceux-ci l'ont été sur les motifs suivants :

- Impact sur les zones humides,
- Impact sur les cours d'eau,
- Acceptabilité du milieu récepteur et des infrastructures d'assainissement par rapport à l'urbanisation,
- Encadrement des prélèvements nouveaux pour l'irrigation,
- Prévention contre les inondations,
- Gestion des eaux pluviales

Pour les compléments demandés, ils portaient essentiellement sur l'alimentation en eau potable des projets, les capacités épuratoires et la délimitation des zones humides.

La liste des avis est fournie en annexe du présent rapport.

LES TRAVAUX DE LA CLE

A. Fonctionnement des instances

La composition de la CLE a été modifiée à deux reprises en 2022 :

- L'arrêté préfectoral modificatif du 14 avril prend en compte les changements de représentants pour Agrobio 35 et la Coopérative agricole.
- L'arrêté préfectoral modificatif du 7 octobre intègre les nouvelles désignations des Fédérations de pêche.

Le changement de représentant pour Agrobio 35 a entraîné la nécessité de procéder à une élection au sein de la Commission Permanente. Mme Emmanuelle DEREAVE, qui succède à M. Stéphane ROZÉ pour représenter Agrobio, a également été élue au sein de la Commission Permanente.

B. Principaux travaux pour la mise en œuvre du SAGE

1. Gestion quantitative

- Étude de préfiguration de la gestion quantitative

Le SAGE Vilaine révisé, validé en 2015, identifie des sous-bassins prioritaires vis-à-vis de l'étiage et prévoit, notamment sur ces sous-bassins, d'actualiser les débits d'objectif d'étiage en tenant compte des débits biologiques et de quantifier les volumes prélevables (dispositions 170 et 173). La sensibilité à l'étiage des sous-bassins prioritaires a été identifiée par une étude besoins-ressources réalisée sur le bassin de la Vilaine en 2012 dans le cadre de la révision du SAGE. L'EPTB Vilaine a donc réalisé une étude de préfiguration à l'échelle du bassin de la Vilaine pour identifier les bassins en tension pour la gestion quantitative et définir la méthode d'analyse à mettre en œuvre. Les conclusions finales de cette étude ont été reçues courant 2022 et diffusées aux membres de la CLE et aux partenaires.

- Lancement de l'étude Hydrologie Milieux Usages Climat sur les territoires du Semnon et de la Vilaine amont / Chevré

Lors de sa séance du 10 décembre 2021, la Commission Locale de l'Eau a validé les 10 bassins en tension pour la gestion quantitative sur lesquels des études plus précises seront à mener. Parmi ces bassins, la CLE a acté le choix du territoire du Semnon pour tester la méthode Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC).

En avril 2022, L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, en appui avec l'État, a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt portant les financements sur ce type d'études à 100%. L'EPTB Eaux & Vilaine a proposé à la CLE d'étendre l'étude HMUC à un deuxième territoire, et c'est le bassin versant Vilaine amont / Chevré qui a été retenu (le Chevré étant un petit territoire fortement lié à la Vilaine amont). Pour suivre ces études, l'EPTB Eaux & Vilaine a lancé le recrutement d'une personne dédiée, dont la mission débutera au 1^{er} janvier 2023.

Lors de la Commission Locale de l'Eau du 7 octobre, il a été présenté le contenu des études HMUC et le cahier des charges a été validé. La publication de l'appel d'offres a été réalisée le 15 décembre 2022. En préparation de cette étude, des rencontres et échanges ont été engagés par les services de l'EPTB Eaux & Vilaine avec les partenaires et parties prenantes concernées.

- Programmes d'Actions de Prévention des Inondations – PAPI 3

Le PAPI « Vilaine » 2020-2025 a été signé le 10 novembre 2020. Il a vocation à améliorer la connaissance et la conscience du risque, prévenir les inondations, améliorer la gestion de crise,

prendre en compte le risque dans l'urbanisme et l'aménagement, réduire la vulnérabilité, ralentir les écoulements et gérer les ouvrages de protection.

Une réunion annuelle de la CLE, qui constitue le comité de pilotage du PAPI, fait le bilan des actions engagées. Toutefois, en 2022, cette CLE n'a pas eu lieu du fait de la nécessité de programmer la CLE de validation de l'état des lieux en fin d'année et d'éviter des séances avec des ordres du jour trop chargés. La CLE « inondations » est programmée le 20 janvier 2023, et l'EPTB Eaux & Vilaine et ses partenaires seront invités à présenter l'avancement des actions inscrites au PAPI.

2. Actions sur la thématique « zones humides »

▪ Protocole de mise à jour des inventaires de zones humides

Près de 80% des inventaires communaux des zones humides sont validés à l'échelle du bassin versant de la Vilaine. Pour autant, des projets d'aménagements et des visites de terrain d'agents de structures porteuses GEMA ou d'association environnementalistes identifient régulièrement des besoins de modifications de ces inventaires. Ces besoins sont de 4 ordres :

- Ajustement/modification de contours de zone humide déjà identifiée dans un inventaire communal
- Modification de la caractérisation de la zone humide : typologie, fonctionnalité
- Ajout de zone humide (non identifiée à l'inventaire communal)
- Suppression de zone humide (identifiée à l'inventaire communal)

Afin de tenir compte de ces évolutions des connaissances et de faire vivre la base de données des zones humides, la Commission Locale de l'Eau a validé un protocole de mise à jour pour des données localisées, qui précise les éléments à fournir. La Commission Permanente se penchera deux fois par an sur ces mises à jour, et l'EPTB Eaux & Vilaine s'assurera de faire le lien avec les collectivités concernées (communes, EPCI, opérateur GEMA, SCOT).

▪ Correspondances

À la suite du constat d'un manque d'objectivité sur certains inventaires zones humides réalisés dans le cadre de projets d'urbanisation ou de mises à jour d'inventaires dans les futures zones à urbaniser, la Commission Permanente a fait parvenir aux 6 préfets concernés par le SAGE Vilaine un courrier d'alerte, en leur demandant la plus grande vigilance dans le cadre de l'instruction des dossiers. Ce courrier demandait également la mise en place d'une certification ou d'un agrément des prestataires pouvant être amenés à réaliser les inventaires de zones humides, ce qui permettrait de les reconnaître pour leurs compétences et neutralité dans la réalisation de leurs études. L'objectif de cette demande est de permettre aux collectivités et porteurs de projet d'avoir une meilleure lisibilité sur la prestation attendue et une garantie de bonne réalisation des études.

La CLE a été saisie à plusieurs reprises par des pétitionnaires souhaitant développer des projets d'énergies renouvelables sur des parcelles pour lesquelles des zones humides ont été identifiées, et sur des sous bassins versants identifiés prioritaires à l'article 1 du règlement du SAGE. Or, celui-ci prescrit que la destruction des zones humides ne peut être obtenue que dans les cas expressément listés dans cet article du SAGE, qui est opposable aux décisions prises par l'administration dans le domaine de l'eau et aux tiers. Cet article s'applique sur toute zone humide, quelle que soit sa fonctionnalité ou son état de préservation. Un courrier de réponse a été envoyé aux différents pétitionnaires, indiquant qu'à la lecture du SAGE Vilaine, validé par la CLE et approuvé par les six préfets de départements concernés, il est clairement établi que les projets d'implantations d'infrastructures d'énergie renouvelables ne sont pas ciblés dans la liste des exceptions permettant d'autoriser la destruction des zones humides dans les secteurs d'application de l'article 1.

3. Développement de l'outil SYSMA

Sysma est un logiciel créé par l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise afin de mener à bien ses missions, en particulier le suivi de l'état des cours d'eau et des travaux qui y sont menés. L'outil permet de saisir des informations géographiques, de les décrire et d'y associer des fiches actions. Il permet le suivi dans le temps des informations, la constitution automatique de bilans.

Depuis 2019, Sysma fait l'objet d'une mise à disposition auprès de nombreuses structures de gestion des bassins versants dans le cadre d'une démarche de mutualisation des coûts d'administration et d'hébergement. L'EPTB Eaux & Vilaine participe à cette mutualisation depuis 2019, il a assisté le Syndicat Chère Don Isac à son implémentation en 2020, ainsi que le Conseil Département d'Ille-et-Vilaine pour ses territoires de SAGE au nord du département. La période 2019-2021 a permis l'installation de Sysma sur l'unité de gestion Vilaine aval puis sur les autres unités ensuite. 2022 reste une année de déploiement, de formation et de saisie de l'outil Sysma, qui ne rentrera totalement en production qu'au cours de l'année 2023. 4 formations d'une journée complète ont été dispensées sur Sysma à 30 agents.

Les premiers bilans générés à la fin de l'année 2022 se montrent très encourageants sur l'adoption de l'outil par les utilisateurs. En faisant le bilan de l'ensemble des actions réalisées en 2022, l'outil Sysma remonte 139 fiches actions & travaux sur les 3 unités de gestion.

C. LA REVISION DU SAGE

Lors de sa séance du 3 février, la Commission Locale de l'Eau a engagé la révision du SAGE Vilaine. Cette démarche implique l'actualisation de l'état des lieux et du diagnostic, avant une phase de prospective qui se conclura par la validation de la stratégie du futur SAGE par la CLE. Après la rédaction des différents documents constituant le SAGE (PAGD, règlement et son atlas cartographique, évaluation environnementale), des consultations des assemblées et du public se dérouleront successivement. Tout au long du processus de révision, la CLE s'attachera à associer et informer le grand public pour une meilleure appropriation des enjeux de l'eau.

1. Actualisation de l'état des lieux

L'EPTB Eaux & Vilaine a retenu le prestataire SCE pour réaliser l'actualisation de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE. La première étape, engagée au mois d'avril, a consisté en la mise à jour de toutes les données existantes et ayant pu être collectées sur le territoire. Quelques manques de connaissances ou l'observation de données hétérogènes sur les territoires ont pu être relevés.

Pour relever les informations disponibles chez les partenaires et parties prenantes, 4 commissions thématiques ont été organisées en juin : qualité, quantité, milieux aquatiques et littoral. Plus de 150 personnes ont été invitées à participer, et chaque atelier a compté entre 12 et 26 participants.

Une version provisoire du rapport de l'état des lieux a été envoyé en septembre pour consultation à la CLE, au comité de suivi et à plus de 300 personnes identifiées comme parties prenantes des enjeux de l'eau sur le bassin versant de la Vilaine. En plus des retours reçus directement en réunion (Commission Locale de l'Eau, comité de suivi), une trentaine de contributions ont été reçues et intégrées, selon les possibilités.

Le 25 novembre 2022, la Commission Locale de l'Eau a validé le rapport d'état des lieux, séance dont il a été fait écho dans plusieurs publications locales du Ouest-France et dans une édition de TV Rennes. Pour la présentation du rapport, il a été construit 10 panneaux d'exposition qui synthétisent les

éléments principaux à retenir de l'état des lieux. Ces panneaux ont été mis en ligne sur le site de la révision du SAGE.

2. Concertation et participation du public

Dans le cadre de la révision du SAGE, afin de faire participer les citoyens du territoire, la CLE peut définir ses propres modalités de concertation où faire appel à la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), permettant de réaliser une procédure cadrée réglementairement. La CNDP désigne un garant qui va proposer des actions que le maître d'ouvrage et la CLE approuveront ou non. Cette phase de concertation a une durée comprise entre 15 jours et 3 mois, qui se déroule en parallèle d'autres étapes.

La Commission Locale de l'Eau du 3 février 2022 a acté le choix de bénéficier de l'accompagnement de la CNDP, qui a désigné le 2 mars 2022 deux garantes. La Commission Locale de l'Eau a également la volonté d'aller au-delà d'une simple obligation réglementaire, et a fait le choix de proposer une participation du public s'étendant de la phase diagnostic jusqu'à l'élaboration de la stratégie de la CLE, sur une durée prévisionnelle de 12 à 18 mois.

Un groupe restreint de membres de la Commission Permanente s'est réuni début juillet pour cadrer les besoins en termes d'accompagnement de la participation, qui s'est ensuite traduit par la publication d'un marché public validé par la CLE d'octobre. L'issue de la consultation a permis de retenir début décembre le cabinet Palabreo pour accompagner l'équipe technique de l'EPTB Eaux & Vilaine dans la démarche de participation.

De premiers échanges sur la stratégie de participation ont eu lieu entre le secrétariat de la CLE et les garantes, pour une préparation des premiers temps de participation début 2023, et un lancement en février.

3. Site internet dédié à la révision du SAGE

À l'été 2022, les équipes de l'EPTB Eaux & Vilaine ont travaillé à la réalisation d'un site internet présentant le SAGE, les étapes de sa révision, la gouvernance de la CLE et ses travaux. Les documents ressources sur le SAGE actuel et la révision sont ajoutés au fil de l'eau, et un agenda des événements permet de se tenir au courant des dates à venir.

Ce site internet a été présenté à la Commission Permanente d'octobre pour avoir les retours des membres, et annoncé à la Commission Locale de l'Eau de novembre, au moment de sa publication. Il est accessible à l'adresse www.sage-vilaine-revision.com.

D. Participation à différentes réunions et groupes de travail

La CLE, représentée par un membre du secrétariat technique, participe à de nombreux groupes de travail, comités de pilotage ou comités de suivi en lien avec la mise en œuvre du SAGE. Sur 2022 :

Thématique	Réunions et groupes de travail
Les zones humides	Comité de gestion Trevelo-Isac Suivi MAEC sur le N2000 Marais de Vilaine Journées mondiales des zones humides Groupe d'expertise sur les inventaires zones humides
Les cours d'eau	COFIL et réunions liées aux études et travaux des bassins versants : Littoral Guérandais, Chère Don Isac, Unité Ouest, Unité Est, Grand Bassin de l'Oust, Unité Vilaine Aval, Vallons de Haute Bretagne Communauté, Zone cœur de Rennes métropole

	<p>Mises à jour des inventaires de cours d'eau COFIL « Étude Espace Fonctionnement des Cours d'eau » de Cap Atlantique Comité de restitution du stage sur les plans d'eau (DDTM 56) Projet Life Revers'Eau « têtes de bassin versant » Projet Life Revers'Eau « tête de bassin versant » sur Villepot</p>
Les peuplements piscicoles	<p>Comité de suivi poissons migrateurs (BGM) Session « Diadesland », jeu de société de formation de l'INRAE COGEPOMI</p>
La baie de Vilaine	<p>Comité de gestion du barrage Stratégie locale du trait de côte (44) Groupe restreint sur l'évolution de la charte d'organisation du comité estuaire GT loisirs nautiques Suivi du bilan de la charte de navigation</p>
L'altération de la qualité par les nitrates	<p>COFIL sur le captage prioritaire de la Valière</p>
L'altération de la qualité par le phosphore	<p>Échanges sur la réalisation d'une carte aléa érosion des sols</p>
L'altération de la qualité par les pesticides	<p>Échanges avec Atlantic'Eau sur la problématique pesticides du captage de Massérac Comité de suivi de la qualité des Eaux – Cap Atlantique, CEBR Réseau Ecophyto Groupe Pesticides CRESEB Réunion annuelle des suivis qualité de l'eau et milieux aquatiques en Loire-Atlantique Commission agro-écologie (CAE) Ecophyto (Bretagne)</p>
L'altération de la qualité par les rejets de l'assainissement (EU et EP)	
L'altération des milieux par les espèces invasives	<p>MAE Espèces Exotiques Envahissantes Isac Assises nationales Plantes Exotiques Envahissantes GT Baccharis Chantiers d'arrachage de Jussie</p>
Prévenir le risque d'inondations	<p>Gestion du trait de côte sur Cap Atlantique / CARENE Mise en œuvre du PAPI et suivi de la SLGRI : - Suivi étude de ralentissement des écoulements sur le bassin versant du Meu - Sécurisation des retenues existantes de la Chère - Future digue de Damgan et digue de la grande plage - Aménagements de ralentissement sur la Chère et l'Aujuais (Soudan) - Protection de l'île de Redon - Dispositif « Alabri » PPRI Châteaubriant</p>
Gérer les étiages	<p>Comité de gestion de la ressource en eau 56 Comité de gestion de la ressource en eau 44 Comité de gestion de la ressource en eau 35 Comités étude de préfiguration de la gestion quantitative Comités étude HMUC Semnon et Vilaine amont / Chevré et rencontres des parties prenantes Projet Life Revers'Eau</p>

L'alimentation en eau potable	
La formation et la sensibilisation	Le SAGE (session de formation à destination des agents DDT(M), DREAL et Ministère) Formation (élus et usagers) « la qualité de l'eau : les pesticides et leurs métabolites » Intervention de présentation du SAGE en licence GASTE (Le Rheu) Concours Journée mondial des zones humides
Organisation des maîtrises d'ouvrage et territoires	Échanges sur le SCoT du Pays de Saint-Malo et le PLUi de Rennes Métropole

De plus, des réunions spécifiques à la révision du SAGE Vilaine ont été engagées :

- Réunion de cadrage avec le prestataire pour l'état des lieux / diagnostic et réunions de suivi
- Comité technique de suivi
- Ateliers thématiques (techniques)
- Rencontres avec les garantes de la CNDP
- Groupe de travail sur la participation du public
- Élaboration d'un site internet
- Préparation des ateliers géographiques
- Échanges avec les conseils de développement
- Réunions de lancement de la prestation « participation du public »

À une échelle plus large que le bassin versant de la Vilaine, le secrétariat de la CLE a participé aux travaux suivants :

- Association Permanente des Présidents de CLE de Bretagne : réunions de l'association, journée urbanisme et eau.
- Groupe d'appui aux études HMUC
- Réunion des présidents de CLE - Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Groupe de travail régional Eau et Changement climatique (CRESEB)
- GT révision du PLAGEPOMI
- Journée SDAGE – thématique littoral (Agence de l'Eau Loire-Bretagne)
- Travaux de l'ANEB (Association Nationale des Elus des Bassins)
- PAOT Loire-Atlantique

La coordinatrice du SAGE fait partie du Groupe Technique National SAGE. En 2021, celui-ci s'est décliné sur 3 modalités différentes :

- Groupe Technique : actualités nationales et travaux thématiques (en 2022 : logigrammes sur l'élaboration et la révision du SAGE, travaux sur les règles zones humides de SAGE, réforme des SAGE)
- Comité de Pilotage de l'étude évaluative sur la politique des SAGE
- Comité de pilotage d'organisation du séminaire 2022 des SAGE, « Le SAGE face aux situations hors normes ».

En appui à ce groupe, la coordinatrice du SAGE est intervenue à deux reprises dans une formation à destination d'agents des services de l'État sur la politique de l'eau, et plus particulièrement sur la partie SAGE.

Le secrétariat technique de la CLE a également participé aux évènements suivants :

- Assemblée bretonne de l'eau
- Carrefour des Gestions Locales de l'Eau
- Conférence brétilienne de l'eau
- Colloque sur les métabolites (BRGM)
- Séminaire ANEB

Enfin, le secrétariat de la CLE a assisté aux Formations / Webinaires suivants :

- Webconférence "Impacts des plans d'eau et solutions" (ATBVB et OFB)
- Webinaire "Présentation de deux outils d'accompagnement du déploiement du désherbage mécanique" (ATBVB et FRAB)
- Webinaire sur le Programme de Surveillance DCE 2022-2027 (Agence de l'Eau)
- Webinaire sur récupération et l'utilisation de l'eau de pluie
- Webinaire « persistance des pesticides et produits de transformation » (Centre de ressources Captages)
- VISI'EAU d'échanges « inventaires des plans d'eau » (CGEDD / ANEB)
- Formation au dialogue territorial (IFREE / CPIE)

PERSPECTIVES 2023

A. Réunions de CLE

En 2023, la Commission Locale de l'Eau se réunira à plusieurs reprises, pour évoquer notamment les sujets suivants :

- La validation du diagnostic
- Étapes d'avancement et de validation des études « Hydrologie Milieux Usages Climat »
- Inondations

B. Révision du SAGE Vilaine

1. Diagnostic

À la suite de la validation de l'actualisation de l'état des lieux en novembre 2022, le prestataire engagera la réalisation du diagnostic du territoire. Cela passera par un temps fort de concertation, lors d'ateliers géographiques, auxquels seront invités les parties prenantes sur le même fonctionnement que la CLE (élus, usagers, service de l'État). Ces ateliers sont programmés fin janvier / début février.

2. Prospective et stratégie

La suite de la démarche de révision passera par une phase de prospective dites « tendances et scénarios ». La partie tendance consiste à estimer l'évolution du territoire sur une ligne évolutive sans modification du SAGE. En parallèle, seront élaborés des scénarios alternatifs selon le niveau d'ambition que la CLE souhaite fixer. Sur le SAGE Vilaine, un intérêt particulier sera attaché à l'intégration du changement climatique, à l'horizon 2050, pour l'élaboration des scénarios alternatifs.

Cette étape de prospective aboutira à la formalisation par la CLE des objectifs collectifs qu'elle se donne pour le SAGE en termes de milieux et usages, selon le niveau d'ambition retenu : c'est la stratégie du SAGE. Il s'agit d'une étape essentielle qui fixera le cap à tenir dans l'écriture des documents du SAGE.

3. Participation du public

La Commission Locale de l'Eau a validé, lors de sa séance de mai 2022, la volonté d'aller au-delà d'une simple concertation fixée dans un cadre réglementaire, et a fait le choix de proposer une participation du public s'étendant de la phase diagnostic jusqu'à l'élaboration de la stratégie de la CLE, sur une durée prévisionnelle de 12 à 18 mois.

Les grandes orientations de la proposition du prestataire sont les suivantes :

- Enquête / questionnaire sur les enjeux de l'eau vers le grand public et les lycéens
- 5 rencontres sur le territoire (couplée d'animations organisées par les structures relais)
- Grand débat d'approfondissement
- Restitution.

C. Études Hydrologie Milieux Usages Climat sur les territoires du Semnon et de la Vilaine amont / Chevré

À la suite de la publication du marché sur l'étude à mener sur les sous bassins versants du Semnon et de la Vilaine amont / Chevré, le prestataire retenu engagera les prestations au deuxième trimestre. L'étude, d'une durée prévisionnelle de 32 mois, est divisée en 5 phases :

- Appropriation du territoire, des acteurs, des enjeux et des objectifs,
- État des lieux,
- Diagnostic et prospective,
- Partage, économies d'eau et résilience des milieux (en option)
- Évaluation et synthèse.

Un deuxième lot concerne la concertation locale, avec un volet pédagogique important. Il a été décidé d'avoir des comités de concertation sur chaque bassin versant, composés des parties prenantes de l'étude. L'objectif est de partager l'ensemble des éléments pour une meilleure acceptation des résultats. Les comités se réuniront au moins à chaque phase, et débattront et émettront un avis sur les différents sujets nécessitant un arbitrage.

La Commission Locale de l'Eau sera le comité de pilotage de suivi de cette étude et sera régulièrement informée de l'avancement de ces travaux. Elle a un rôle de validation des résultats et des conclusions de l'étude.

Ce rapport d'activités a été approuvé
par la Commission Locale de l'Eau du
SAGE Vilaine du 5 mai 2023



ANNEXE – AVIS DE LA CLE

SAGE Vilaine - Suivi des avis 2022				
Numéro	Dossier	Localisation	Pétitionnaire	Avis
202201	Porter à connaissance sur l'ouvrage de transport de gaz naturel à Bréteil	Bréteil	GRTGaz	Compatible
202202	Contrat territorial 2022-2024 de Loudéac Communauté Bretagne Centre	LCBC	LCBC	Compatible
202203	Contrat territorial 2022-2024 de l'unité de gestion Vilaine amont Est de l'EPTB Vilaine	Unité Vilaine amont Est	EPTB Vilaine	Compatible
202204	PLU révisé de Saint-Jean-sur-Vilaine	Saint-Jean-sur-Vilaine	Commune de Saint-Jean-sur-Vilaine	Compatible
202205	PLU de Domalain	Domalain	Commune de Domalain	Non conforme
202206	Programme d'actions du captage de Nort-sur-Erdre	Nort-sur-Erdre	Atlantic'Eau	Compatible
202207	Contrat territorial bassins versants Côtiers du Golfe du Morbihan, de Quiberon à Pénerf	Bassin de Pénerf	GMVA	Compatible
202208	Inventaires et mises à jour de connaissances zones humides	Plumelec, la Chapelle Erbrée, Tréal, Montreuil-sous-Pérouse., Guillac, Sérent		Compatible
202208	Inventaires et mises à jour de connaissances zones humides	Goven		Non compatible
202209	Contrat territorial 2022-2024 du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust	Bassin de l'Oust	SMGBO	Compatible
202210	Extension du plan d'épandage	Erbray	META BIO ENERGIES	Compatible
202211	Compléments au dossier de déclaration relatif à l'extension d'une retenue d'irrigation au lieu-dit Coisma	Conquereuil	EARL Les Epis	Non conforme
202212	Extension de la station d'épuration des eaux usées	La Bouëxière	Liffré Cormier Communauté	Compatible
202213	Modification des conditions de remise en état et cessation d'activité de la carrière "Lillion / Les Bougrières"	Rennes, Saint-Jacques-de-la-Lande	Lafarge	incomplet
202214	Dossier après commencement de travaux - Réalisation d'une zone d'activités "les Corbières"	Goven	SAS Nevez	Non compatible
202215	RN 24 / RN 166 - Travaux d'aménagement de l'échangeur Saint-Antoine	Ploërmel	DIR Ouest	Compatible
202216	Dossier de porter à connaissance sur la modification des conditions de remise en état de la carrière de Cicé	Bruz	LafargeHolcim Granulats	Incomplet
202217	Compléments au dossier d'autorisation environnementale relatif à la ZAC du Feuil	Melesse	CREDIT MUTUEL AMENAGEMENT FONCIER	Compatible
202218	Extension parc activités Haut Montigné	Etelles	Vitré communauté	incomplet
202219	Ouverture de sablière - compléments	Soudan	La soudannaise des sables	Compatible
202220	Modification n°2 du SCoT du Pays de Rennes	Pays de Rennes	Pays de Rennes	Compatible
202221	Compléments au dossier pour l'extension de la capacité de la STEP de La Chapelle-Bouëxic	La Chapelle-Bouëxic	Commune de La Chapelle-Bouëxic	Compatible
202222	Extension d'un élevage porcin	Béganne	SCEA la ferme de Logerais	incomplet
202223	Parc d'Activités de la Janais	Saint-Jacques-de-la-Lande	Eiffage Aménagement	incomplet
202224	Avenant au CRBV Littoral Guérandais	Cap Atlantique	Cap Atlantique	Compatible
202225	ZAC Multisite Saint-Gilles	Saint-Gilles	OCDL LOCOSA	Non compatible
202226	Modifications et extensions des installations	Pleucadec	BCF Life Sciences	Non compatible
202227	Modification n°1 du PLU de Rennes Métropole	Rennes Métropole	Rennes Métropole	Non conforme
202228	Révision de périmètre de protection d'eau souterraine destinée à l'alimentation en eau potable	Le Mené	Syndicat de la Vieille Lande	Non compatible
202229	ZAC des Trois Lieux	Pacé		incomplet
202230	Compléments au projet de RD 775 Aménagement le Croizo/Kergounioux	La Vraie Croix	Département du Morbihan	Compatible
202231	Inventaires communaux de zones humides	Dingé, Combléssac	Dingé, Combléssac	Compatible
202232	Compléments à l'ouverture d'une sablière	Grand Auverné	Société du Grand Auverné	Compatible
202233	Déclaration d'intérêt général pour les travaux du CTMA sur le Saint-Eloi	Bassin versant du Saint-Eloi	EPTB Eaux & Vilaine	Compatible
202234	PLU révisé de Mondevert	Mondevert	Commune de Mondevert	Compatible
202235	Compléments au dossier de porter à connaissance sur la modification des conditions de remise en état de la carrière de Cicé	Bruz	LafargeHolcim Granulats	Compatible
202236	Régularisation d'activités de l'entreprise OD Plast	Bais	OD Plast	non compatible
202237	PLU de Mécé	Mécé	Commune de Mécé	non compatible
202238	Extension de la capacité de traitement de la station d'épuration des eaux usées	Brécé	Rennes Métropole	incomplet
202239	Nouvelle station d'épuration des eaux usées	Saint-Aubin-du-Cormier	Liffré-Cormier Communauté	incomplet
202240	Extension de la station d'épuration des eaux usées	Saint-Thurial	Saint-Thurial	incomplet
202241	Compléments au dossier de modifications et extensions des installations	Pleucadec	BCF Life Sciences	Non compatible
202242	Réouverture de la sablière du Couédic	Saint-Abraham	Matériaux de l'Oust	Compatible
202243	Extension de la station d'épuration de Melesse	Melesse	Commune de Melesse	non compatible
202244	Compléments au dossier d'extension d'un élevage porcin	Béganne	SCEA la ferme de Logerais	Compatible
202245	Adaptation du bassin d'orage à l'exutoire de la rue du commerce	Le Mené	Commune de Le Mené	non compatible
202246	Construction d'une nouvelle STEP à Saint-Uniac	Saint-Uniac	Commune de Saint-Uniac	incomplet
202247	Restauration des périmètres de protection du nouveau captage de Massérac	Massérac	Atlantic'Eau	Compatible
202248	Reconstruction de la STEP	Cintré	Rennes Métropole	incomplet
202249	Compléments au dossier de parc d'Activités de la Janais	Saint-Jacques-de-la-Lande	Eiffage Aménagement	Compatible
202250	Etude d'acceptabilité station d'épuration de Camoël-Férel	Camoël-Férel	Cap Atlantique	Compatible
202251	PLU révisé de Saint-Onen-la-Chapelle	Saint-Onen-la-Chapelle	Commune de Saint-Onen-la-Chapelle	Non compatible
202252	ZA des Olivettes 2	Melesse	Communauté de communes de Val d'Ille-Aubigné	Non compatible